

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 16 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Nathalie LALLIER.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	10
Pouvoirs	0
Votants	10

Présents :

Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Michèle PRIEUR, Carole OUVRARD, Claudette SERGENT, Colette BENOIST, Marie-Noëlle LE BEUZ, Bernard PINGUET, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) :

Peggy PERROCHON

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2023_006

OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

Pour l'année 2023, l'analyse des demandes de subventions des associations a conduit aux propositions suivantes :

PROPOSITIONS OEUVRES SOCIALES – SANTE PUBLIQUE

ANIM' ACTIONS CHARAINTRU	1 100,00 €
HYGIE	10 000,00 €
RESSOURCES	500,00 €
TOTAL	11 600,00 €

PROPOSITIONS SENIORS

UNRPA	2 000,00 €
TOTAL	2 000,00 €

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subventions formulées par les associations pour l'exercice 2023,

CONSIDÉRANT que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour mener à bien leur activité.

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les subventions aux associations au titre de l'année 2023, telles que proposées par la Présidente.

Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figureront au Budget Primitif 2023, nature 6574.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 4 avril 2023.

Pour extrait conforme,
 La Présidente,
 Nathalie Lallier.